

Synthèse des rapports annuels d'activités des SST du Groupe La Poste

Année 2018

**Dr. Philippe Havette
Médecin coordonnateur**

CNSST La Poste du 15 novembre 2019

DRH-Groupe



Evolution de l'organisation des Services de Santé au Travail (SST)

- Les missions sont définies par le code du travail et demeurent inchangées.
- Des évolutions réglementaires (loi du 8 août 2016 et son décret d'application du 27 décembre 2016) sur l'organisation et le fonctionnement des SST ont eu lieu récemment . Elles ont été présentées en CNSST.
- Ces évolutions ont pour but d'améliorer la qualité du suivi de santé des travailleurs et de développer la prévention primaire en :
 - Libérant du temps pour le médecin du travail afin de recentrer son activité sur son expertise médicale, les études de poste, le maintien dans l'emploi et la lutte contre la désinsertion professionnelle et sa participation à la prévention primaire
 - Développant les activités des IST et des ASST
 - Prenant en compte la démographie des médecins du travail et son évolution
- Elles concernent :
 - Les professionnels de santé assurant le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs
 - La périodicité du suivi en permettant au médecin du travail de l'adapter aux conditions de travail, à l'état de santé et à l'âge du travailleur et aux risques professionnels
- Ces mesures réglementaires sont en cours de déploiement à La Poste .
Des points d'avancement sont faits en CNSST

²

Des groupes de travail de MTLP se sont réunis pour élaborer des recommandations de bonnes pratiques dans le but d'harmoniser les pratiques des SST de La Poste

	Réglementation Suivi Individuel de Santé (SIS)	Recommandations de bonnes pratiques élaborées par les groupes de MTLP	Réglementation Suivi Individuel renforcé (SIR)
Embauche	<p>Médecin du travail ou infirmier</p> <p>< 3 mois après la prise effective du poste de travail</p>	<p>Médecin du travail</p> <p>Délais = réglementation générale des VIP</p>	<p>Médecin du travail</p> <p>Avant l'embauche /</p> <p>Préalablement à l'affectation sur le poste</p>
	<p>(<2 mois pour les apprentis et avant l'affectation pour les travailleurs de moins de 18 ans et les travailleurs de nuit)</p>		
Périodique	<p>Médecin du travail ou infirmier</p> <p>Au maximum 5 ans</p> <p>ramenée à 3 ans maximum pour les personnes RQTH ou titulaire invalidité et travailleur de nuit</p>	<p>Infirmier /MTLP en alternance</p> <p>Au maximum 3 ans</p> <p>ramenée à 2 ans maximum pour travailleur de nuit</p> <p>Décidés au cas par cas par le MTLP pour les personnes RQTH ou titulaire invalidité (3 ans maximum)</p>	<p>Médecin du travail</p> <p>Au maximum 4 ans</p> <p>avec une visite intermédiaire effectuée par un professionnel de santé, au plus tard 2 ans après la visite avec le Médecin du Travail</p>



LE GROUPE LA POSTE

Organisation et fonctionnement

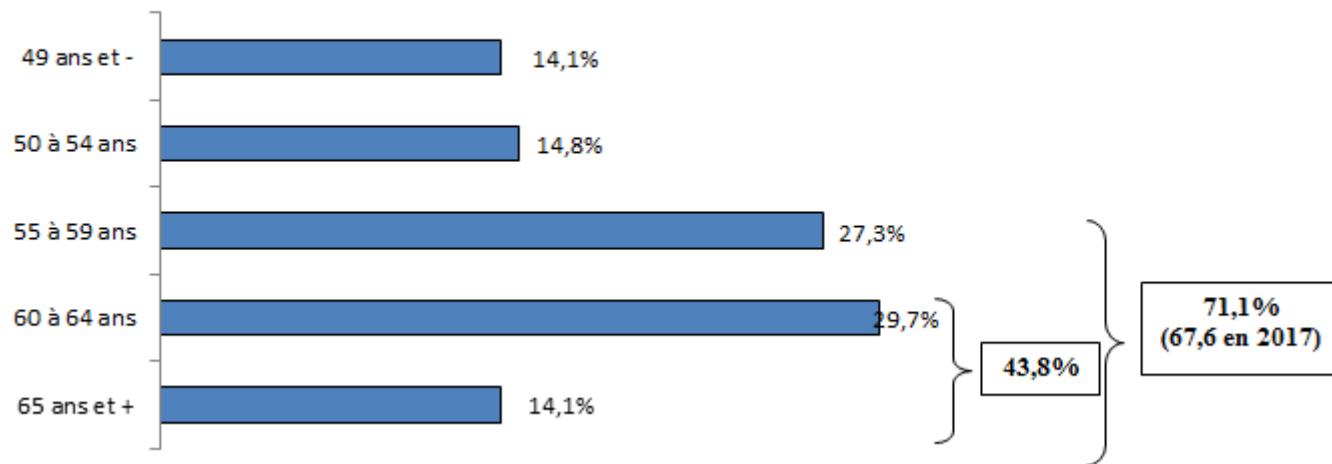
- En 2018, les services de santé au travail (SST) de La Poste comprenaient 128 (-11) médecins du travail (107,4 EUFC), 149 (+1) infirmier(e)s en santé au travail (IST) et 109 (inchangé) assistants des services de santé au travail (ASST)
- 205 260 postières et postiers sont affectés aux équipes SST du Groupe La Poste. 6 343 sont pris en charge par des services de santé au travail inter-entreprises (SIE).
- L'effectif moyen par « temps plein médecin » est de 1 911 postiers avec les CDD et 1 728 sans les CDD. Dans le cadre des agréments des SST, de nombreuses DIRECCTE augmentent les effectifs devant être suivis par une équipe de Santé au Travail.

*Il convient maintenant de raisonner non plus par médecin du travail mais par équipe de santé au travail (MTLP, IST, ASST et équipe pluridisciplinaire)

Ce rapport est la synthèse des rapports annuels de l'activité des Médecins du Travail de La Poste (MTLP) pour l'année 2018 (119 sur 128 soit 93% d'entre eux ont fait parvenir leur rapport d'activité en temps voulu)

La démographie médicale

Répartition des MTLP par âge

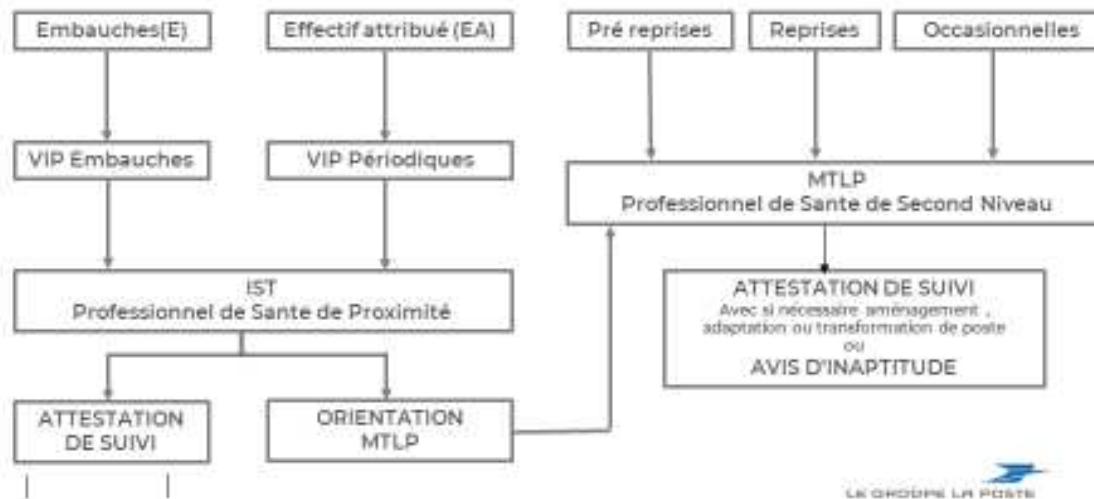


La démographie médicale et les prévisions d'évolution, imposent la mise en place des évolutions d'organisation, prévues par la réglementation, en particulier la réalisation des Visites d'Information et de Prévention (VIP) par les IST.

EVOLUTION DU SUIVI INDIVIDUEL DE L'ETAT DE SANTE

Bien dans
son travail

Zoom sur les VIP



LE GROUPE LA POSTE

Cas particulier: Les postiers caristes et ceux détenteurs d'une habilitation électrique sont suivis alternativement par le MTLP et l'IST (code du travail)

Effectif soumis à Suivi Individuel Renforcé (SIR)

Nature du risque	Nombre d'agents	Travailleurs temporaires
SIR I (post-exposition amiante)	168	
SIR II	8 000	25
Engins caristes (R4323-56)	5 589	25
Habilitation électrique (R4544-10)	2 411	
SIR III	0	

NB : Le nombre d'agents bénéficiant d'une SIR n'a pas été indiqué dans tous les rapports annuels et, par ailleurs, un postier peut avoir plusieurs SIR.

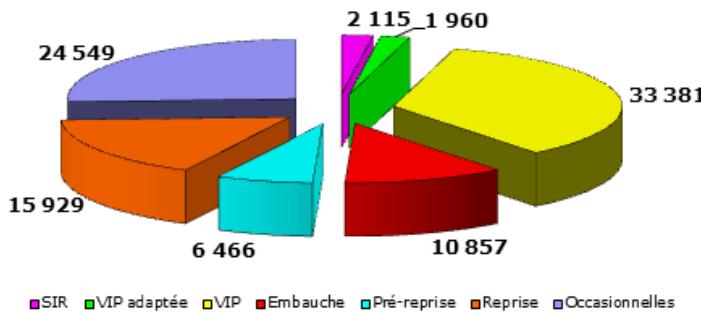
Effectif soumis à un risque de Maladie Professionnelle Indemnisable (MPI)

Numéro et Nom du tableau		2016	2017	2018
9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques	145	0	0
15	Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs els et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés	154	152	128
30 et 30 bis	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante.	395	283	167
36 et 36 Bis	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole	159	144	128
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	605	636	244
45	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	67	0	49
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	16	17	15
49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines	26	0	0
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	65 546	61 850	52 539
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	498	151	960
66	Rhinites et asthmes professionnels	32	6	28
69	Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	145	146	134
79	Lésions chroniques du ménisque	157	243	0
80	Keratoconjonctivites virales	16	0	0
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides	189	166	144
95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex	8	0	0
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	1 554	3 018*	1 815
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	24 377	21 619	14 30

* L'augmentation en 2017 relevait d'un seul MTLP

EXAMENS MEDICAUX PERIODIQUES	2016	2017	2018
Examens médicaux périodiques non SMR	44 956		
Examens médicaux SMR	7 028		
Visites d'Information et de Prévention	36 144	33 381	
Suivi individuel adapté :	378	1 960	
- Handicapés, pension invalidité		232	673
- Travaileurs de nuit		143	835
- Travaileurs de moins de 18 ans		0	2
- Femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes		3	129
- Autres (seniors...)			321
Suivi Individuel renforcé - Examen médical d'aptitude :	1 601	2 047	
- SIR 1		213	69
- SIR 2 caristes		1 009	1 483
- SIR 2 habilitation électrique		379	495
Suivi Individuel renforcé - Visite intermédiaire :	276	68	
- SIR 1		237	8
- SIR 2 caristes		32	53
- SIR 2 habilitation électrique		7	7
Total des examens périodiques	51 984	38 399	37 456
EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUES	2016	2017	2018
Examen initiaux ou d'embauche :	12 538	13 316	10 857
- Visites d'Information et de Prévention		13 210	10 394
- SIA Handicapés			152
- SIA Travaileurs de nuit			84
- SIA Femmes enceintes			10
- SIA < 18 ans		1	2
- SIA Autres (Apprentis)			10
- SIR 2 caristes		95	164
- SIR 2 Habilitation électrique		10	41
Examen de pré-reprise à l'initiative du :	5 753	6 917	6 466
- médecin traitant	517	617	516
- médecin conseil de la SS ou médecin statutaire	1 026	1 195	998
- postier	4 210	5 105	4 952
Visites de reprise de travail :	17 006	17 917	15 929
- après maternité	908	899	715
- maladie > 30 jours	13 727	14 364	13 419
- maladie professionnelle	375	425	176
- accident du travail ou de service	1 996	2 229	1 619
Visites occasionnelles :	27 056	27 186	24 549
- à la demande du postier	8 063	8 403	7 764
- à la demande du MTL ou de l'IST	7 178	7 818	7 960
- suite à une agression	152	20	76
- à la demande de la hiérarchie	11 046	10 472	8 201
- urgences	451	405	468
- autres	166	68	80
Total des examens médicaux non périodiques	62 353	65 336	57 801

Activités médicales cliniques



	2016	2017	2018
Total des suivis en santé au travail	114 337	103 735	95 257
- Visites effectuées par les MTL		98 830	85 969
- Visites effectuées par les IST		4 905	9 288
			(dont 221 VIP IST embauchés)



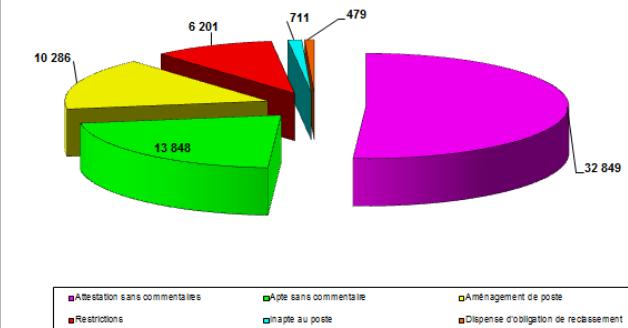
LE GROUPE LA POSTE

- En 2018, sur les 95 257 visites effectuées par les SST, 46 266 soit 48,5% seraient réalisables par les IST
- Le nombre de VIP réalisées par les IST a doublé par rapport à l'année précédente, ce qui traduit :
 - Le fait que de nombreux MTLP s'inscrivent dans la dynamique d'évolution du fonctionnement des SST
 - L'intérêt que portent les IST à la réalisation des VIP
 - Le déploiement de la formation des IST et le travail qui a été fait pour la mise en place des protocoles de suivi par les MTLP
 - La progression de la courbe d'apprentissage de la réalisation des VIP par les IST
- 27% des VIP périodiques qui pourraient être réalisées par l'IST l'ont effectivement été.
- Nous disposons donc d'une marge de progression importante qui permettra de libérer du temps pour que les SST exercent la totalité des missions qui leurs sont confiées par le Code du Travail

Conclusions professionnelles

2018

	Initial	Périodique	Reprise	Occasionnel	Tout type visite confondu*	Total
Attestation sans commentaires	6 121	12 558	4 426	6 255	3 489	32 849
Apte sans commentaires	2 530	5 727	1 953	2 376	1 262	13 848
Aménagement de poste	94	1 102	3 134	4 823	1 133	10 286
Restrictions	62	877	1 917	2 809	536	6 201
Inapte au poste	2	43	289	330	47	711
Dispense d'obligation de reclassement (art R 4624-42)	5	1	102	87	284	479



*Lorsque le type de visite à l'origine de l'avis n'a pas été renseigné dans les rapports, les chiffres ont été reportés dans la colonne « tout type de visite confondu ».

MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES

N°	Nom	2015	2016	2017	2018
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante - Cancer broncho-pulmonaire	0	2	0	1
37	Lésions cutanées (sels de nickel)			1	0
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	1	0		0
57	Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	534	549	431	453
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique				1
79	Lésions chroniques du ménisque				3
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	0	2	0	0
98	Affections chroniques du rachis lombaires provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	26	20	18	8
	Autres	31	25	20	21

En 2018, il y a eu 487 maladies professionnelles reconnues dont 453 pour le tableau 57.

Certaines ont fait suite au dépistage des MTLP, d'autres ont été déclarées suite à la prise en charge par un médecin de soins

Actions en milieu de travail

VISITE DES LOCAUX DE TRAVAIL

	2016	2017	2018
Nombre d'établissements visités	2 024	2 004	1 308
Nombre de services visités	387	311	313
Nombre de visites de chantier	146	150	99
Nombre d'établissements ayant fait l'objet de plusieurs visites	334	370	272

ETUDES DE POSTE

Postes étudiés	MTLP	Une personne de l'entreprise	Organisme extérieur	IST
1 392	783	205	29	375

Le nombre d'études de poste est en baisse (1 930 en 2017)

ETUDES METROLOGIQUES

Postes étudiés	MTLP	Un technicien de l'entreprise	Collaborateur du service médical		Organisme extérieur
			IST	AST/APACT	
297	156	40	87	10	4

Le nombre d'études de poste est en baisse (449 en 2017)

Services – Courier - Colis

- Risques liés aux modes de locomotion
 - En distribution 4RM, l'équipement en boîte automatique est un outil de prévention des contraintes sur le bras droit et la jambe gauche
 - Les VAE allègent la pénibilité physique des agents en distribution si les tournées ne sont pas trop allongées. La prise en main des VAE est un temps important de la prévention. De même, il est essentiel de travailler sur les vibrations liées au contact avec la voie publique
 - Les Stabby qui remplacent les tournées à bicyclette sont appréciés par une majorité de facteurs. Des points de vigilance, ergonomiques et d'utilisation des EPI, doivent être respectés pour leur utilisation.
- Risques liés à la manutention, aux postures pénibles, aux gestes répétitifs
 - Le port de charges et les risques liés à la manutention peuvent entraîner des pathologies du dos. Ces risques sont accentués par la configuration de certains établissements avec un manque de place. Des moyens de prévention sont prévus et doivent être respectés (respect des normes de chargement, généralisation de l'utilisation des chariots à fond mobile, utilisation des aides à la manutention, formation des postiers, en particulier les nouveaux arrivants.).

L'organisation en îlots sépare les TI des TE, ce qui réduit la diversification des tâches avec un risque de sur-sollicitations musculo-squelettiques.



LE GROUPE LA POSTE

- Les postures à plus fortes contraintes, comme les montées et descentes répétées des voitures exposent à des pathologies lombaires et des atteintes des membres inférieurs.
- Les gestes répétitifs concernent plus particulièrement les membres supérieurs notamment lors des TI avec le tri courrier sur casier et la distribution voiture.

Ces différentes contraintes peuvent conduire à l'apparition de TMS

- Du membre supérieur, où interviennent la répétitivité, l'effort manuel, les postures, et les mouvements rapides de l'avant-bras. Ils sont fortement sollicités lors de TI (préparation des tournées, tri colis, chargement/déchargement des véhicules) ou des TE (distribution effective)
- De la colonne vertébrale très sollicitée par exemple lors des opérations de tri, de chargement/déchargement des chariots, de récupération des charges sur des palettes,
- Des membres inférieurs lors de la station prolongée (tri) ou lors de la distribution (montée /descente des véhicules, des escaliers)

- Des moyens de prévention des TMS existent. Leur mise en place et leur utilisation doivent être effectives. On peut citer l'utilisation d'un CTA pour les personnels de taille inférieure à 1.60 m, l'utilisation du sabot de fusion, les voitures électriques.
- Un partenariat avec l'ASPTT a été développé pour
 - La préparation physique,
 - L'ergonomie des postes tertiaires.
- Un point important est la mise en place de nouvelles organisations :
La participation des MTLP lors du développement des activités de manutention en vrac des colis a montré l'intérêt de leur expertise dans la prévention primaire lors de la conduite du projet

- Risques liés à l'organisation du travail à la distribution

- Les contraintes physiques se situent dans un contexte de vieillissement de la population des facteurs, ce qui peut entraîner une diminution des performances physiques des personnes, une augmentation de la fréquence de maladies chroniques et une moindre capacité de récupération.
- Ce contexte a des conséquences sur la capacité de travail et peut aboutir à une fatigue chronique.
- Des mesures mises en place apportent une solution pour des postiers :
 - Les « PT senior »
 - La fonction facteur-chargé de clientèle
 - Les nouveaux services (comme le code de la route)
- La suppression du fini-parti et l'instauration de la méridienne, qui présente des aspects positifs (si elle est prise dans de bonnes conditions) ont parfois diminué les marges de manœuvre et l'autonomie dans le travail des facteurs.
- Les facteurs qui ne terminent pas leur tournée dans le temps imparti expriment un sentiment de frustration de ne plus être en mesure de faire un travail de qualité
- Ici aussi, il est important de souligner la nécessité d'un travail pluridisciplinaire, en particulier lors de la conduite des études d'impacts et le suivi lors de la mise en œuvre des nouvelles organisations (exemple des tournées « sacoche »)

- **Les risques psychosociaux**

- Leur analyse est importante du fait des conséquences potentielles : répercussions sur la santé physique et psychique), baisse de la motivation , nécessité de réorientation vers un autre métier, voire demande de départ prématué de l'entreprise (TPAS, retraite)
- Le stress en lien avec le travail peut être en rapport avec différentes situations :
 - Modifications d'organisation avec un risque de remise en cause des savoir-faire, de perte de repères, d'interrogations sur l'avenir professionnel.
 - Surcharge de travail : déséquilibre charges/ressources
 - Problème de reconnaissance vis-à-vis des efforts fournis et de l'investissement
 - Conflit éthique (sentiment de ne pas pouvoir satisfaire les clients)
- Toutes les fonctions doivent bénéficier d'une vigilance de l'entreprise :
 - Les facteurs (facteurs d'équipe et facteur qualité)
 - Les services support (assistant RH, service qualité)
 - Les managers en particulier de proximité
- Violences internes et externes :
 - Des violences internes peuvent se manifester dans certaines situations par des relations dégradées dans les équipes avec une communication ressentie comme violente
 - Les violences externes sont les agressions verbales et/ou physiques par les clients

- Risque routier
 - Concerne les facteurs, les agents de remise et de collecte mais également les responsables d'équipe et les cadres qui sont amenés à se déplacer d'un site à l'autre des plaques
 - La mise en place des tournées préparées met les agents davantage en distribution avec une augmentation de l'exposition au risque routier.
 - Les stabys soulignent l'importance de la formation à leur utilisation. Des accidents « pieds coincés » sont en effet survenus du fait de la position du pied laissé en dehors de la plateforme.
- Risques d'accident de plain-pied
 - L'analyse des causes dans les PDC et PPDC montre que sont accidentogènes les sols encombrés, défectueux ou glissants et les voies de circulation qui ne sont pas respectées.
 - En distribution de nombreux points de vigilance existent : la montée et descente des véhicules, le revêtement de sol humide ou dégradé

- Risques liés aux intempéries et aux ambiances thermiques (froid ou canicule)
 - L'allongement de la durée des travaux extérieurs expose davantage les agents aux intempéries
 - Dans certaines régions les fortes chaleurs observées nécessitent la mise en place de mesures préventives (collectives, techniques et organisationnelles) et individuelles (hydratation suffisante)
- Risques liés au travail de nuit ou aux horaires atypiques
 - Les prises de service très précoce exposent à un risque de dette de sommeil, de vigilance défaillante ou de déséquilibre alimentaire.
 - Des conseils sont délivrés au cours des visites médicales
- Risques de morsure de chiens ou de griffures d'animaux
 - Les agressions canines peuvent entraîner des traumatismes physiques ou psychiques
 - Les 3 axes de prévention sont l'information du facteur, les obligations du propriétaire et la formation canine
- Risques infectieux, biologiques ou toxicologiques liés à des colis détériorés ou des objets tranchants ou coupants jetés dans les boîtes aux lettres

Réseau

- Risques physiques liés aux contraintes posturales et à la manutention de charges -Risques de TMS
 - Concerne principalement le rachis et les membres supérieurs
 - Les problèmes rhumatologiques qu'ils soient ou non en relation avec le travail sont une cause fréquente d'arrêts de travail longs, de demandes d'aménagements de postes voire de restrictions d'aptitude
 - Les restrictions d'aptitude sont respectées au maximum mais posent des problèmes d'organisation du travail et de report sur le collectif.
 - Il est important de prendre en compte ces problématiques en amont des travaux et des réorganisations.
 - Des moyens de prévention ont été prévus. Il est important de veiller à leur mise en place
 - Conditions de manutention (zones de circulation dégagées , traitement des instance à hauteur de plan de travail) et matériel de manutention (chariots à fond mobile) adapté
 - Mise à disposition de sièges pour les agents d'accueil effectuant des opérations durant plus d'une minute, classement des colis permettant une limitation des manutentions manuelles,
 - Mise de la balance des plus de 10 kg côté salle du public
 - Ilots à vérin (Prévilot)
 - Installation ergonomique des écrans

- Risques lié au travail isolé
 - Les bureaux « agent seul » peuvent entraîner des difficultés : de sûreté et d'isolement (manque d'information sur les nouveaux produits ou sur l'évolution des procédures, isolement humain par rapport au collectif)
 - D'où l'importance de la prévention :
 - Favoriser les transmissions d'information
 - Organisation des secours . Le test de système d'alerte (DATI) semble adapté
- Risque routier
 - L'augmentation du périmètre géographique peut conduire à une augmentation des déplacements
 - L'exposition au risque routier est plus important en milieu rural et dans les zones soumises à des contraintes météorologiques (conditions hivernales en montagne)
- Risques biologiques ou toxiques liés à des colis détériorés
 - Le protocole de prévention d'exposition aux liquides biologiques a été actualisé

- Risques psychosociaux

- Importance de l'évaluation annuelle des facteurs de RPS et de recherche de solutions en groupe de travail avec les agents
- La relation avec la clientèle peut être source
 - De surcharge émotionnelle.
 - Des facteurs de protection sont identifiés : solidarité, entraide, qualité des relations d'équipe, reconnaissance du travail réalisé
- D'incivilités dont les causes sont multiples
 - Elles perturbent le bon déroulement de travail et sont génératrices de stress pouvant conduire à des arrêts de travail.
 - Des moyens de prévention ont été mis en place : Prévention primaire (formation, respect des procédures) ou au niveau de leurs conséquences (prise en charge, dépôt de plainte)
- D'agression
 - Potentiellement présente partout (en milieu rural comme en ville)
 - Des moyens de prévention sont mis en œuvre (caméras, diminution voire disparition des liquidités, formation)
 - Une prise en charge pluridisciplinaire (AS, IST, MTLP) a été mise en place

- Constraintes mentales
 - Les chargés de clientèle :
 - Peuvent exprimer un niveau de stress notable du fait de l'évolution rapide du métier, des nouvelles exigences commerciales avec l'émergence de nouvelles missions
 - Par endroit, il a pu être signalé une atténuation du facteur de mobilisation qu'était la notion de service rendu à la population (par rapport à celle d'accompagnateur vers les automates)
 - Les conseillers bancaires
 - Certains ont pu se sentir en difficulté face à des objectifs quantitatifs ressentis comme irréalistes
 - Un sentiment d'incertitude peut naître à l'occasion des réorganisations
 - La nécessité de montée en compétences pour assumer des exigences nouvelles est un point de vigilance pour la prévention des RPS

- Les encadrants
 - Sont également potentiellement concernés, étant à l'interface entre la réalité du terrain et les objectifs fixés.
 - Un manque de marge de manœuvre pour améliorer les situations de travail est souvent évoqué.
 - Le temps disponible pour parler de ces situations de travail, notamment des irritants du quotidien, est à développer.
- Pour les équipes managériales
 - Le projet « clés de la réussite » a demandé une forte mobilisation
 - Certains managers ont pu être en difficulté lors de la période de prise des nouvelles fonctions

Une attention particulière doit être apportée aux encadrants de proximité et aux cadres , d'autant qu'ils sont moins enclins à faire part de leurs difficultés

Services Financiers

- Les risques liés à la position de travail sur écran :
 - La posture assise prolongée peut occasionner des TMS, qui sont d'origine plurifactorielle. Cela souligne l'importance des actions en milieu de travail des SST pour étudier les conditions d'installation et faire des propositions ergonomiques
Du matériel de bureau (bureaux réglables en hauteur, sièges avec accoudoirs) permet des actions de prévention.
 - La fatigue visuelle peut être en rapport avec :
 - Des troubles visuels mal corrigés, d'où l'intérêt d'un contrôle périodique des fonctions visuelles par les SST.
 - L'utilisation et l'adaptation du matériel et le temps passé devant les écrans. Ici aussi les SST conseillent les postiers, à l'occasion des visites médicales ou du tiers temps.
- La fatigue auditive est liée :
 - A l'activité prédominante dans certains services (services clients)
 - Au travail en open space lorsque des réunions audio ont lieu dans le même espace
- Le risque routier
 - Concerne les personnes en déplacement professionnel
 - Une formation à la sécurité routière est réalisée dans le cadre de la prévention

- Des risques liés aux mouvements répétitifs existent dans les services du courrier et aux archives (élévation des bras)
- Les risques psychosociaux
 - Sont les risques prépondérants , en particulier du fait de l'environnement extérieur.
 - Peuvent concerter tous les agents, y compris les managers de proximité, les chefs de service et les autres cadres supérieurs.
 - On retrouve des situations ressenties comme étant des facteurs de stress :
 - L'évolution des activités vers des tâches commerciales pour lesquels les postiers se sentent en conflit de valeur par rapport au choix initial du métier
 - L'évolution ou la fermeture d'un service : L'apprentissage nécessaire peut générer une inquiétude et des interrogations sur l'évolution du travail, une incompréhension du changement, un sentiment d'insécurité
 - La confrontation avec des clients en grande difficultés financières génère une charge émotionnelle qui peut être importante, source d'une certaine lassitude à l'origine des restrictions téléphoniques

- Le projet OTT a pu être source d'inquiétude car il peut avoir des conséquences sur l'équilibre vie professionnelle/ vie privée
- La fonction de manager de proximité est identifiée, comme dans toutes les entreprises, comme étant exposée avec une pression ressentie et parfois peu de reconnaissance perçue. De plus, ces managers peuvent être amenés à faire face aux difficultés de leurs agents et dans le même temps organiser le changement. La formation des managers est ainsi une priorité.
- Les SST sont impliqués dans la recherche de moyens de prévention :
 - Réunion de travail sur les restrictions au téléphone
 - Participation aux études d'impacts
 - Réunions téléphoniques avec la Direction sur le projet OTT
 - Groupes de parole organisés avec l'AS, l'IST et le MTLP

Les études

- Objectifs
 - Veille sanitaire et épidémiologique (missions des SST dans le code du travail)
 - Appuyer les conseils délivrés à la Direction, aux postiers et aux IRP (missions des SST dans le code du travail) sur des données scientifiques
 - Suivre les plans d'action d'amélioration des conditions de travail .
- Les facteurs de réalisation d'une étude reposent sur 3 éléments :
 - Une démarche scientifique : Protocole validé (comité des MTLP)
 - Une analyse statistique : Budget du Département SSQVT
 - Un effectif de participation suffisant pour la validité de l'étude : Facteur limitant actuellement

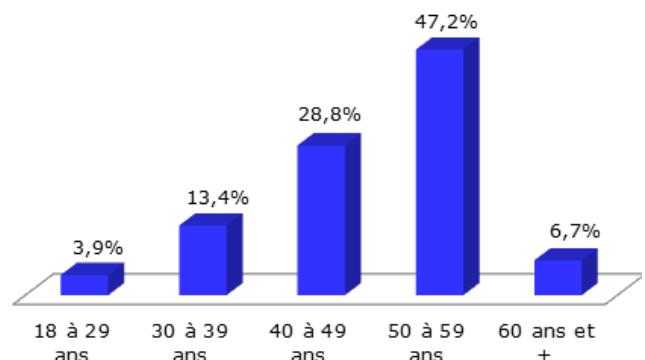
Exemple de l'étude RARM 2018 : (Reclassements et Aménagements pour raisons médicales)

- 16 des 128 MTLP ont participé à l'étude
- Permettant d'analyser 664 dossiers sur les 10 286 demandes d'aménagements de postes et 6 201 avis de restrictions d'activité

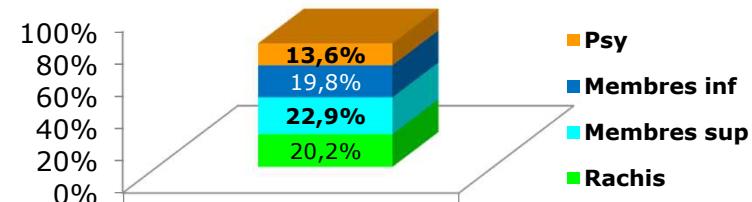
Cela ne permet d'analyser que les données de façon très globale : Seuls certains éléments peuvent être étudiés pour BSCC mais sans pouvoir analyser les secteurs d'activité.

L'étude ne sera pas renouvelée en 2019

Ensemble des branches: : Age de survenue



Lien avec le travail : Ensemble des branches



Pathologie responsable : Service courrier

Organisation des Secours- Formation des Secouristes

- L'employeur doit bénéficier des conseils des MTLP pour l'organisation des secours.

Dans ce cadre, on retrouve les conduites à tenir en cas d'urgence, l'évacuation et le transport des blessés, les exercices de simulation d'accident, les débriefings, la participation aux sessions de formation ou de recyclage des secouristes, la composition des trousse de secours, la formation à l'utilisation du défibrillateur automatique.
- Les secouristes sont les acteurs compétents, habilités à donner les premiers secours au sein des différents établissements. Leurs formations doivent être adaptées aux risques de l'entreprise. Le MTLP est associé au contenu de cette formation.
- La Poste compte 15 671 secouristes fin 2018 dont 7 924 formés et recyclés en 2018
- Ces éléments doivent figurer dans la Fiche d'Entreprise (FE) établie par le MTLP, qui est transmise au CHSCT
- Le MTLP doit également établir et mettre en place des protocoles de soins pour l'IST. Un groupe de travail de MTLP et d'IST de La Poste a établi des protocoles à disposition des SST.

Conclusion: Le projet d'évolution des SST

- L'objectif est double : Eviter l'altération de la santé des postiers et promouvoir leur santé
- Le projet doit permettre de :
 - Participer au déploiement du programme « bien dans son travail »
 - Déployer sur tout le territoire les actions des SST, prévues au Code du Travail
 - Pallier à certains dysfonctionnements des SST
 - Anticiper les évolutions, en particulier démographie des médecins du travail
- Il comporte 4 axes
 - Axe 1 : L'organisation des SST
 - Une organisation régionale avec une animation par un Médecin Référent Régional
 - Une mutualisation des ressources, souvent déjà en place, en vue d'avoir une couverture complète des besoins des postiers en santé au travail
 - Axe 2 : Le fonctionnement des SST
 - Evolution de l'activité des MTLP, IST, ASST
 - Mise en place d'un programme de formation obligatoire pour montée en compétences
 - Axe 3 : Coopération avec les autres acteurs de santé (internes et externes à l'entreprise)
 - Axe 4 : veille sanitaire, recueil et études des données de santé pour pouvoir conseiller l'entreprise (Direction, Postiers, IRP)